



Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691
yblanchard@lac-sainte-marie.com

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné directeur général de la susdite municipalité que :

Règlement # 2020-02-001 déterminant la tarification des services municipaux 2020, a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 15 janvier 2020, à compter de 19h00 au Centre communautaire, 10 rue du Centre.

Donné à Lac Sainte-Marie le 13 mars 2020.

Yvon Blanchard
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Yvon Blanchard, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 8h30 et 16h30 le 13 mars 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 13^{ème} jour de mars de l'an deux mille vingt.

Yvon Blanchard
Secrétaire-trésorier



Canada
Province de Québec
MRC Vallée-de-la-Gatineau

Règlement # 2020-02-001

Règlement déterminant la tarification des services municipaux 2020

Considérant qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du conseil, tenue en date du 12 février 2020.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'adopter le Règlement # 2020-02-001 déterminant la tarification des services municipaux 2020 et que le conseil ordonne et statue par la présente ainsi qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 Les tarifs pour les services municipaux apparaissent à la grille suivante :

• Vidange de fosse septique (autre que le programme)	
• Fosse de rétention (par vidange)	110.00\$
• Fosse de rétention de plus de 2500 gallons Par 100 gallons supplémentaires	3.00\$
• Vidange en dehors du programme régulier pour système autre que fosse rétention	110.00\$
• Vidange en dehors du programme régulier pour Système autre que fosse de rétention pour cause de travaux majeurs ou changement du système	Gratuit
• Vidange en dehors des heures régulières en surplus du tarif établi	120.00\$
• Tarif d'omission au programme septique	110.00\$
• Vidange toilette portative et stations de pompage de 100 gallons et moins	50.00\$
• Numéro civique (Plaquette)	55.60\$
• Plaque d'identification pour chien	25.00\$
• Plaque d'identification pour chien additionnel	5.00\$
• Documents	
• Copie compte de taxe et certificat	5.00\$
• Carte routière et plaque véhicule	2.00\$
• Attestation de conformité pour production animale	25.00\$
• Transmission de documents par fax local	2.00\$
• Transmission par fax interurbain	5.00\$
• Transmission de document par messenger	15.00\$
• Carte goutte d'eau lac des Bagnoles et 31 Milles (selon le coût et les frais d'expédition)	
• Épinglette	1.00\$
• Casquette	10.00\$
• Photocopies :	
▪ OSBL de la municipalité :	
• Noir et blanc	0.10\$
• Couleur	0.20\$
• Papier fourni	½ tarif
▪ Autre personne, commerce ou organisme :	
• Noir et blanc (moins de 15)	0.35\$
• Noir et blanc (Plus de 15)	0.30\$
• Couleur (moins de 15)	0.45\$
• Couleur (plus de 15)	0.40\$
• Papier fourni	½ tarif

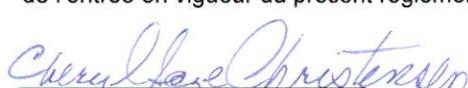
• Recherche aux archives par les employés	Coût réel
• Rapport accident ou autre	13.75\$
• Extrait du rôle	0.40\$
• Copie de page de règlement (max 35.00\$)	0.35\$
• Copie de liste électorale (par nom)	0.01\$
• Étiquette autocollante	0.10\$
• Plastification 8,5 X 11 et moins	2.00\$
• Plastification 8,5 X 14	3.00\$
• Transmission par courriel ou par la poste :	
▪ Document à caractère officiel	10.00\$
▪ Document informatif	Gratuit
• Bac roulant vert 240 l pour déchets	61.60\$
• Bac roulant bleu pour recyclage	79.55\$
• Ouverture de l'écocentre :	20.00\$

Les frais sont au volume au m³ avec une quantité minimale de 1m³ :

• Bardeaux propre	90.00\$ m ³
• Débris construction mélangé	70.00\$ m ³
• Béton propre	30.00\$ m ³
• Bois propre et branches (diamètre inférieur à 8")	40.00\$ m ³
• Pneus avec jante	5.00\$
• Pneus surdimensionnés (48 po et +)	Non
• Matelas et sofa (par unité)	10.00\$
• Feuilles et végétaux (aucun sac de plastique)	Gratuit
• Métal	Gratuit
• Location emplacement de camping par jour :	
• VR et roulottes	25.00\$
• Tente et tente-roulottes	25.00\$
• Stationnement au quai public :	
• Par jour	8.00\$
• Courte durée	40.00\$
• Saisonnier	125.00\$
• Propriétaire foncier LSM	Gratuit
• Location salles centre communautaire :	
• La tenue d'activités ou d'événements à but non lucratif des contribuables de la municipalité de Lac-Sainte-Marie	Gratuit
• Les soirées familiales et les réceptions de mariage organisées par des contribuables	Gratuit
• Les cours d'accréditation et de la formation où les participants doivent déboursier une somme quelconque (arme à feu, piégeage, embarcation à moteur, etc.)	150.00 \$
• Les soirées familiales et/ou les réceptions de mariage et toutes activités à caractère privé organisées par et pour des non-résidents et non-contribuables	250.00\$
• Les activités organisées par des entreprises ou sociétés privées n'œuvrant pas sur le territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie	250.00\$

ARTICLE 3 Le présent règlement abroge le règlement 2019-03-002 - Règlement tarification services permis.

ARTICLE 4 Les tarifs pour services municipaux et autres frais seront applicables à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement.


Cheryl-Sagé-Christensen
Mairesse suppléante


Yvon Blanchard
Directeur général